



Rencontre publique d'information 2019
Programme d'aide municipal
Mise aux normes des installations septiques

Objectifs de la rencontre

- **Expliquer l'approche du Conseil de ville**
- **Décrire les différentes étapes et implications d'une mise à niveau des installations septiques**
- **Assurer une compréhension commune d'une étude de caractérisation de sol faite par un spécialiste**
- **Préciser le programme provincial de crédit d'impôt disponible pour les résidences permanentes et secondaires**
- **Détailler le programme d'aide municipal**

Rôles et responsabilités Q-2, r. 22

Pour les propriétaires:

- **Nul ne peut rejeter dans l'environnement les eaux usées, les eaux ménagères ou les eaux de cabinet d'aisances d'un bâtiment ou d'un lieu visé par l'article 2.**
- **Le propriétaire ou l'utilisateur d'un système de traitement d'eaux usées est tenu de veiller à son entretien. Ainsi, il doit notamment s'assurer que toute pièce d'un système dont la durée de vie est atteinte soit remplacée.**

Rôles et responsabilités Q-2, r. 22

Pour la Ville:

- **L.Q.E. art 86:** *Sans restreindre les pouvoirs du ministre à cet égard, il est du devoir des municipalités d'exécuter et de faire exécuter tout règlement du gouvernement adopté en vertu de la présente loi ... Aucun permis de construction, de réparation ou d'agrandissement ne peut être délivré par une municipalité si le projet de construction, de réparation ou d'agrandissement n'est pas en tous points conforme à tels règlements.*
- **Q-2, r. 22 art 88:** *Il est du devoir de toute municipalité visée aux premier et troisième alinéas de l'article 4 d'exécuter et de faire exécuter le présent règlement et de statuer sur les demandes de permis soumises en vertu de l'article 4.*
- **La Ville ne peut pas se substituer à des professionnels.**
- **Par contre, elle peut ajouter des points de contrôle.**
- **Ce n'est pas la Ville ni le citoyen qui choisit le type d'installation, c'est le professionnel, en fonction des obligations du Q-2, r.22.**

Objectifs du Conseil de ville

Mettre en place des mesures et accompagner les citoyens afin de faciliter la mise aux normes des installations septiques sur l'ensemble de son territoire sur une période de 3 ans

- En limitant le nombre d'implantations selon la capacité de la Ville
- En répartissant les travaux géographiquement
- En coordonnant le programme municipal avec les subventions provinciales
- En supportant les citoyens dans la démarche

*Limiter les imprévus....
Et réduire les risques*



Survol

- **L'étude de sol est le point de départ:**
 - Distances des puits, de la résidence et des cours d'eau
 - Types de sol, pentes
 - Niveau de la nappe phréatique vs épaisseur de sol
- **Les types de systèmes potentiels:**
 - Secondaire (à proscrire en bordure d'un lac)
 - Secondaire avancé
 - Tertiaire
 - Vidange périodique
 - Rétention totale

Survol

Type de système	Environnement	Coût d'implantation	Coût d'utilisation
Secondaire	*	\$	\$
Secondaire avancé	**	\$\$\$	\$
Tertiaire	***	\$\$\$\$\$	\$\$\$\$
Vidange périodique	***	\$\$	\$\$\$
Rétention totale	****	\$	\$\$\$\$

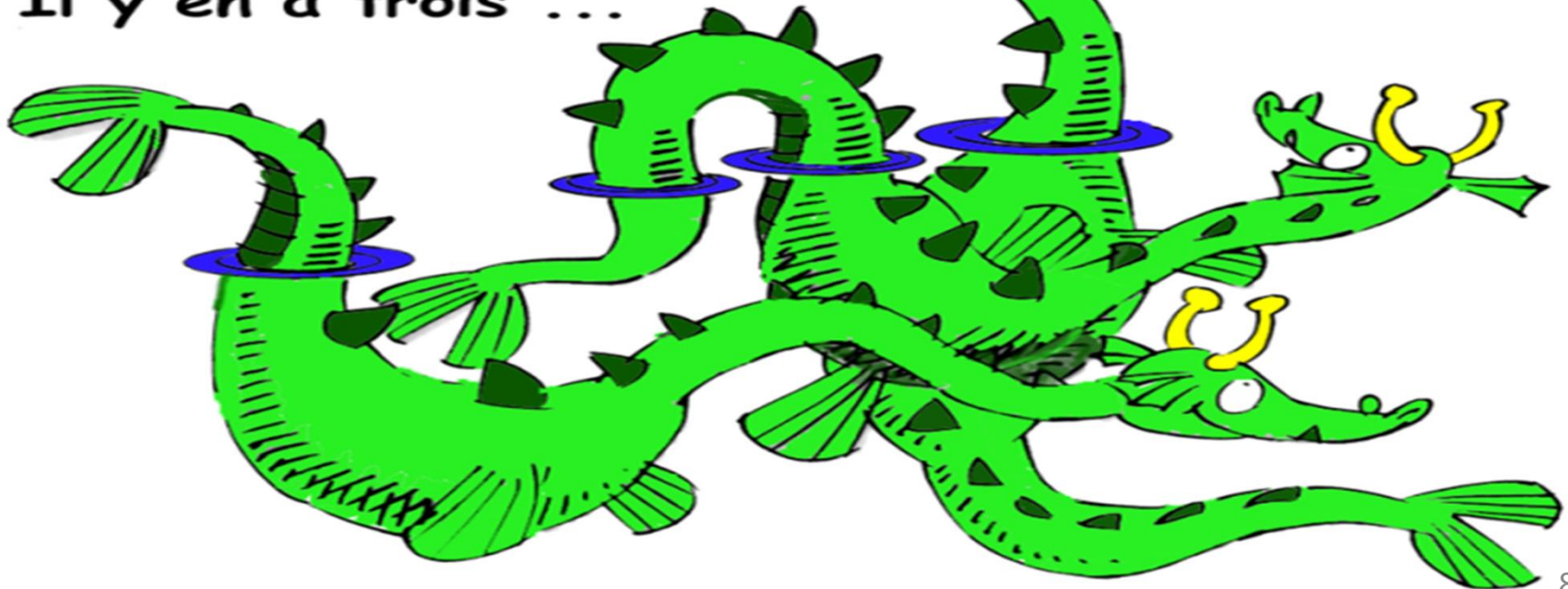
L'étude de sol est la seule façon de connaître les possibilités réelles pour votre propriété

La solution est-elle facile à identifier?

Oups! ...je pensais pouvoir ...



Il y en a trois ...



Évolution des firmes accréditées par la Ville de 2012 à 2019

<u>16-avr-12</u>	<u>18-juin-12</u>	<u>20-août-12</u>	<u>16-mars-15</u>	<u>21-sept-15</u>	<u>18-avr-16</u>	<u>19-juin-17</u>	<u>15-janv-18</u>	<u>19-févr-18</u>
BPR Groupe Conseil	IDEM	IDEM	IDEM	IDEM	IDEM	IDEM	IDEM	IDEM
GENIVAR	IDEM	IDEM	IDEM	IDEM	WSP Global	IDEM	IDEM	IDEM
		Enviro-Neptune inc.	IDEM	IDEM	IDEM	IDEM		
MCI Mario Cossette inc.	IDEM	IDEM	IDEM	IDEM	IDEM	IDEM	IDEM	IDEM
ROCHE Ltée Groupe-Conseil	IDEM	IDEM	IDEM	IDEM	IDEM	IDEM	Norda Stelo	IDEM
Roy, Vézina & associés inc.	IDEM	IDEM	IDEM	NORDIKeau	IDEM	Avizo Experts-Conseil		
Techni-Geni Environnement	IDEM	IDEM	Assaini Conseil	IDEM	IDEM	IDEM	IDEM	IDEM
Techni-Terra inc.	IDEM	IDEM	IDEM	IDEM	IDEM	IDEM	IDEM	IDEM
					Urba Solutions	IDEM	IDEM	IDEM
						NH Consultant	IDEM	IDEM
								INNEO Env.

- *Il y a eu peu de changement aux firmes accréditées par la Ville pour les études de sol depuis 2012*
- *Depuis la modification exigeant que la firme effectuant la certification des travaux est différente de celle qui effectue l'étude de sol, 5% des implantations ont requis une modification au système*

Bilan des mises aux normes des installations septiques de 2017-18

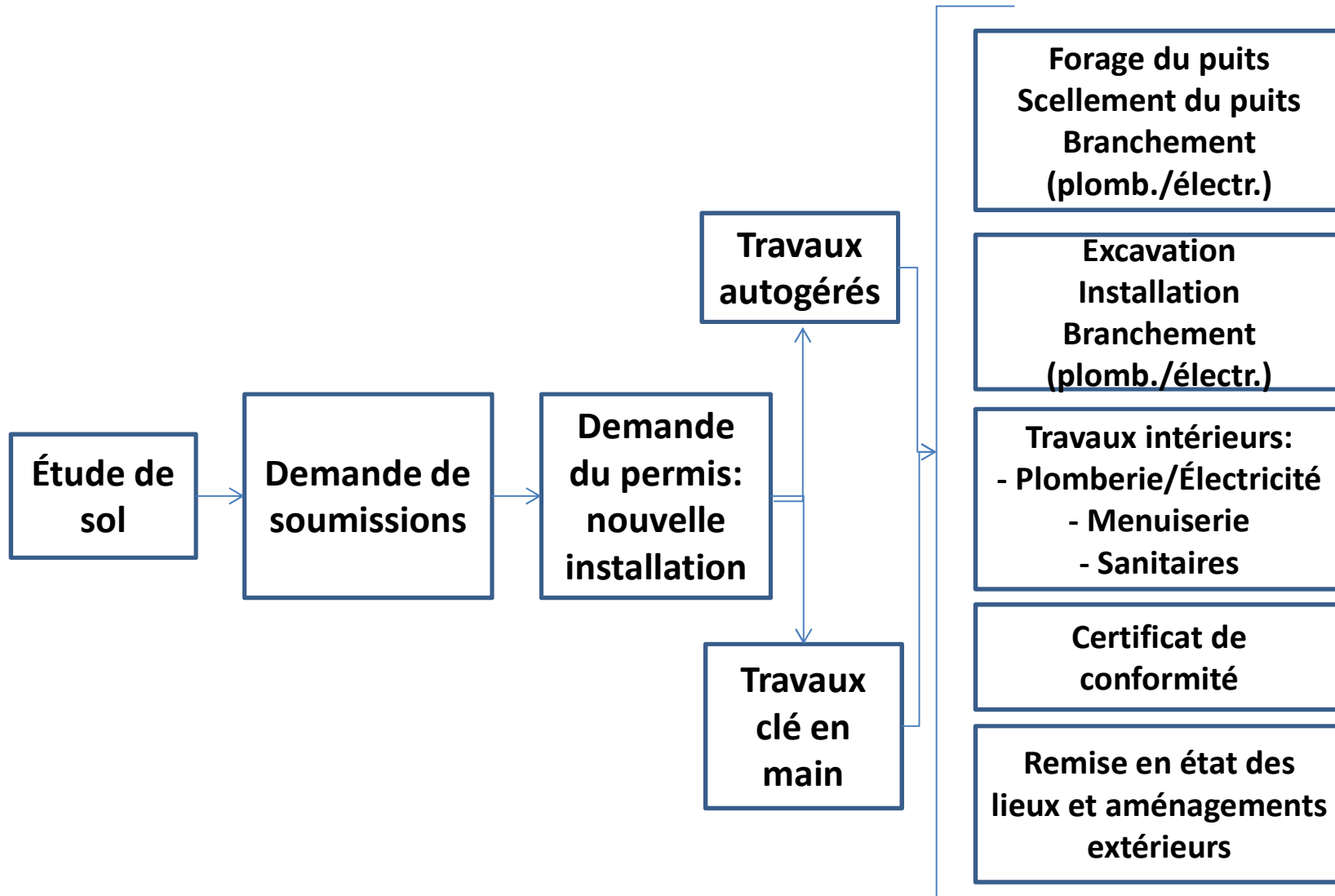
Depuis 2017, les citoyens ont débuté la mise aux normes de leurs installations septiques. Le tableau suivant donne le sommaire des modifications des systèmes de traitement implantés.

	Avant	Après	% résidences permanentes
Système classique	22 %	2 %	0 %
Système secondaire avancé		33 %	62 %
Vidange périodique	78%	19 %	44 %
Système DPEC		5 %	33 %
Rétention totale		41 %	17 %

La ville évalue diverses options pour réduire les coûts pour les propriétaires de systèmes de rétention totale

Présentation de
Stéphane Thiboutot

Étapes de mise aux normes



Valeur du crédit d'impôt provincial

Gouvernement du Québec - Crédit d'impôt remboursable (20%)

Mise aux normes des installations septiques
pour les résidences isolées permanentes et secondaires

Fin du programme: 1^{er} avril 2022

Coût des travaux	Seuil à assumer par le propriétaire	Coût des travaux admissibles	Crédit d'impôt remboursé
5 000 \$	2 500 \$	2 500 \$	500 \$
10 000 \$	2 500 \$	7 500 \$	1 500 \$
15 000 \$	2 500 \$	12 500 \$	2 500 \$
20 000 \$	2 500 \$	17 500 \$	3 500 \$

Les travaux admissibles incluent entre autres, le forage ou scellement d'un puits, le coût des permis, des études, le remplacement des installations et la remise en état du terrain et des aménagements.

Programme d'aide municipale: les modalités

- L'emprunt (par secteur) est encadré par le MAMOT
- La taxe est établie sur le coût des travaux de chaque propriété
- Le remboursement est échelonné sur 15 ans
- L'emprunt minimal est de 5 000 \$ et maximal 25 000 \$
- La possibilité de rembourser à l'échéance des termes de 5 ans
- Les taux sont négociés par le MAMOT
(Le taux obtenu 2018 3.42 %)

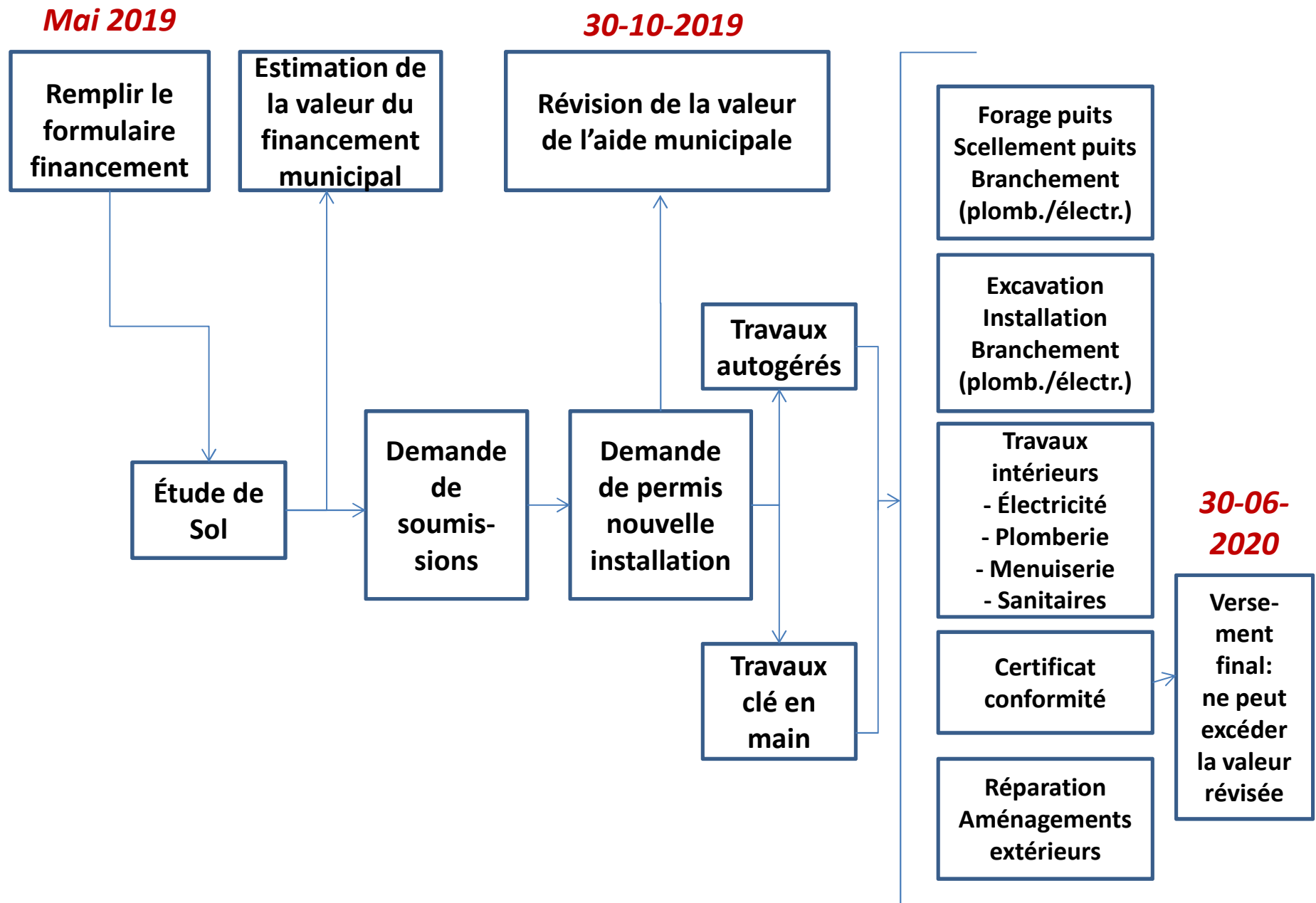
Programme d'aide municipale: **les conditions**

- La propriété doit être située dans l'un des secteurs définis
- Le financement n'est disponible que l'année où le secteur a été identifié
- Le début du remboursement est en 2020
- Le propriétaire doit faire effectuer les travaux par des entrepreneurs titulaires d'une licence
- Les travaux doivent débuter après le 1^{er} juin 2019 et être finalisés avant le 30 juin 2020
- Le propriétaire ne doit pas avoir de compte en souffrance vis-à-vis la Ville lors du dépôt de la demande
- Les frais d'ouverture du dossier (100 \$) doivent être acquittés

Programme d'aide municipale: les avantages pour les citoyens

- **Flexible et accessible**
- **Taux de financement avantageux**
- **Cote de crédit individuelle non affectée**
- **Capital non utilisé**
- **Coût des travaux transféré à l'acquéreur lors de la vente de la propriété**
- **Possibilité de remboursement aux échéances des termes de l'emprunt municipal (5 ou 10 ans)**

Étapes de mise aux normes – progr. aide municipale



Coût estimé du financement au citoyen par la Ville (1^{er} terme de 5 ans)

4,0 %

Valeur de l'emprunt	Intérêts 15 ans	Coût moyen par année	Valeur résiduelle après 5 ans
5 000 \$	1 736 \$	449 \$	3 600 \$
10 000 \$	3 500 \$	900 \$	7 300 \$
15 000 \$	5 280 \$	1 352 \$	11 000 \$
20 000 \$	6 984 \$	1 799 \$	14 600 \$

Regroupement de propriétaires

Quels sont les avantages de se regrouper lors des différentes étapes?

- Lors de l'étude de sol, le professionnel peut suggérer des scénarios potentiels impliquant plus d'une propriété et offrant des possibilités additionnelles aux propriétaires
- La coordination des travaux de propriétés limitrophes peut permettre de réduire les coûts des travaux (estimé à + ou - 15% pour certains travaux)

Programme de vérification annuelle des installations septiques

- Programme régulier (*obligation Q2R22*)
 - Vérification fosses de rétention (prise de niveau)
 - Vérification lors de la vidange annuelle
- Installations B- selon relevé sanitaire (*recherche source pollution directe ou indirecte*)
 - Test colorant
 - Piézomètre *
 - Analyse nappe phréatique *
 - Vérification complète de l'installation*

* Frais à la charge du propriétaire si les tests déterminent que le système est une source de pollution

Programme d'aide municipale: les étapes

MAI 2019:

Remplir le formulaire de financement et payer les frais de 100\$

MAI À SEPTEMBRE 2019:

Faire réaliser l'étude de sol et l'évaluation sommaire des coûts de financement

AVANT LE 30 OCTOBRE 2019:

Finaliser la soumission et déposer la valeur maximale de l'aide municipale requise

JANVIER 2020:

Ajouter la valeur du montant du financement municipal réel au compte de taxes foncières

30 JUIN 2020:

Date limite pour compléter les travaux

1^{ER} AOÛT 2020:

Date limite pour compléter le dossier et modifier le montant de l'emprunt

2026-2031:

Possibilité pour les citoyens de rembourser le montant résiduaire de l'emprunt

Objectifs de la rencontre

- Expliquer l'approche du Conseil de ville
- Assurer une compréhension commune d'une étude de caractérisation de sol faite par un spécialiste
- Décrire les différentes étapes et implications d'une mise à niveau des installations septiques
- Expliquer les différents systèmes de traitement des eaux usées, leurs impacts et leurs coûts
- Préciser le programme provincial de crédit d'impôt disponible pour les résidences permanentes et secondaires
- Détailler le programme d'aide municipal
- Informer les citoyens de l'avantage de se regrouper

Période de questions